

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – LOGEMENT (6.A)

Ordonnance 2005-655 du 8 juin 2005, Décret n°2006- 1114 du 5 septembre 2006, Arrêtés du 15 septembre 2006, Arrêté du 3 mai 2007

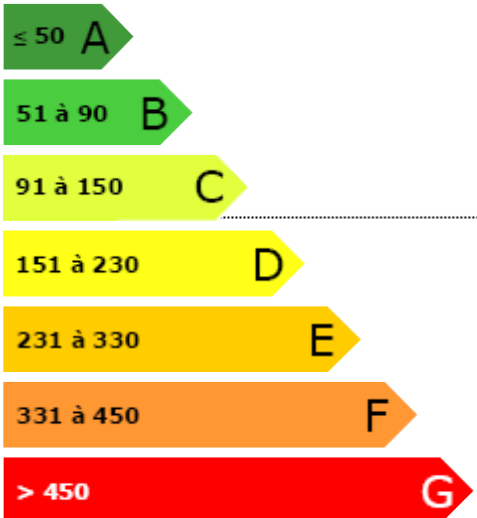
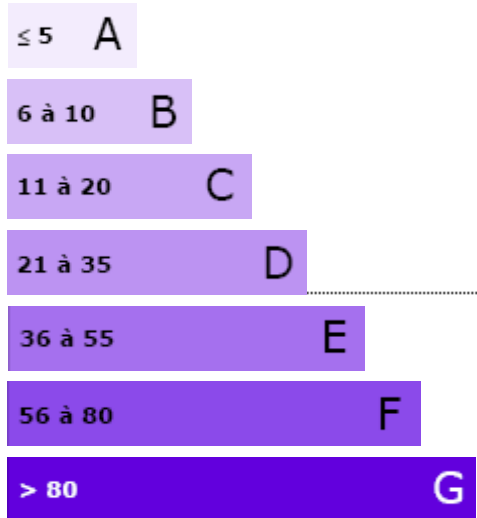
A INFORMATIONS GENERALES			
N° de rapport :	PONTEIX 237 27.10.09	Date du rapport :	27/10/2009
Valable jusqu'au :	27/10/2019	Date de visite :	27/10/2009
Type de bâtiment :	Immeuble Collectif	Diagnostiqueur :	SOULIE Eric
Nature :	Appartement	Signature :	
Année de construction :	< 1975	Catégorie :	Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)
Surface habitable :	57,59 m²	Bâtiment :	
Adresse :	48, Rue des 3 Baudus 46000 CAHORS	Etage :	1er étage
Numéro de Lot :	NC	Escalier :	
Référence Cadastre :	NC	Porte :	
Nombre de pièces :	2		
Propriétaire :		Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :	
Nom :	Madame et Monsieur PONTEIX Géraldine	Nom :	
Adresse :	Roucairal 46330 TOUR DE FAURE	Adresse :	

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode 3CL, version V15c, estimé au logement, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2006

	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh _{ef})	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh _{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage	Gaz naturel 6359,29	6359,29	274,09 €
Eau chaude sanitaire	Gaz naturel 2199,68	2199,68	94,81 €
Refroidissement			
Consommations d'énergie pour les usages recensés	8558,97	8558,97	555,15 € *

*coût éventuel des abonnements inclus

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement		Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	
Consommation conventionnelle : 148,62 kWh _{ep} /m².an Sur la base d'estimation au logement Pour un logement représentatif		Estimation des émissions : 34,78 kg _{eq} CO ₂ /m².an	
Bâtiment économe  Bâtiment énergivore		Faible émission de GES  Forte émission de GES	

C DESCRIPTIF DU LOT LOUÉ ET DE SES EQUIPEMENTS

Logement		Chauffage		Eau chaude sanitaire	
Murs :		Système :		Insp. > 15 ans	
Pierre de taille moellons		Chaudière individuelle gaz installée à partir de 2001		Non	
Toiture :		Emetteurs :		Système :	
Entre solives bois avec ou sans remplissage		Radiateurs		Chaudière individuelle gaz installée entre 1989 et 2000 et ECS instantanée	
Menuiseries :					
Porte 1		Bois Opaque pleine			
Fenêtre 1		PVC - Fenêtres avec du double vitrage 4/15 et+/4			
Plancher bas :					
Entre solives bois avec ou sans remplissage					
Energies renouvelables		Quantité d'énergie d'origine renouvelable :		Néant kWh _{EP} / m².an	
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Aucun					

D NOTICE D'INFORMATION
Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques travaux d'amélioration visant à réduire les consommations d'énergie du lot loué.

Mesures d'amélioration	Commentaires
Simulation 1	Combles perdus : Si la toiture est insuffisamment isolée mais si l'isolant existant est en bon état, Rajout d'isolation sur l'isolant existant en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher (Crédit d'impôt : 25%) Le sous-sol n'est pas isolé : mise en place d'un isolant en sous-face de plancher si la hauteur sous plafond le permet. (Pour bénéficier du crédit d'impôt 2007, choisir un isolant avec $R \geq 2,4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$) (Crédit d'impôt : 25%)

Commentaires :

Néant

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet du Cabinet

Etablissement du rapport :

Fait à **CAHORS** le **27/10/2009**

Cabinet : **Cabinet SOULIE**

Nom du responsable : **SOULIE Eric**

Nom du diagnostiqueur : **SOULIE Eric**

Certification de compétence délivrée par : **SQI SOCOTEC**

N° de certificat de qualification : **DTI/0710-052**

Date d'obtention : **08/10/2007**

Désignation de la compagnie d'assurance : **HISCOX**

N° de police : **HA RCP0081481**

Date de validité : **01/12/2009**